

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre mars, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mme VINCENT, MM. VALLO, SENDRA

Etaient absents et excusés :

- Elodie LAVERT qui a donné procuration à René MURAT
- Emilie GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie VINCENT
- Nadine HOCINE qui a donné pouvoir à Christian DUPUIS
- Loïc CHEVALIER qui a donné pouvoir à Jean Noël ETAY

Secrétaire élu pour la séance : Dominique ANDRO

Date de la convocation : 17 mars 2023

2023-16/ OBJET : Présentation du projet de Réserve Intercommunale Sécurité Civile (RISC)

M. le Maire expose au Conseil un projet de création de Réserve Intercommunale Sécurité Civile (RISC).

Il présente au Conseil le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 novembre 2022, en présence du Conseil Départemental, de l'ADEFOMA, des maires des communes de St André d'Apchon, Crémeaux, St Alban les Eaux, Arcon, Cherier, Renaison, St Haôn le Châtel, St Bonnet des Quarts, Ambierle, St Just en Chevalet.

Le but du RISC serait de pouvoir intervenir avant, pendant et après une période de crise liée à des évènements majeurs, mais sans se substituer aux services publics de secours et d'urgences.

Il a été présenté son organisation générale et le matériel nécessaire à son fonctionnement ainsi que sa structure. Il en ressort que la création du RISC reste sous la responsabilité du maire après décision du Conseil. L'acquisition de matériel (véhicule, moyens de communications, équipements vestimentaires, tronçonneuses etc.) reste à la charge de la commune. La commune se doit d'assumer les dépenses relatives au bon fonctionnement de la réserve ainsi que la sécurité des bénévoles.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil précise que sur le fond l'idée de création d'une Réserve Intercommunale Sécurité Civile (RISC) est intéressante mais que la responsabilité qui incombe au maire est trop importante et surtout que les coûts sont élevés pour une petite commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité refuse de s'engager dans la création d'une Réserve Intercommunale Sécurité Civile, dans les conditions telles qu'évoquées aujourd'hui.

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
Dominique ANDRO



Le Maire
Christian DUPUIS

